



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	COURGEY	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Laurent
ISTIQUM	Monsieur Bassir AMIRI	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-	Monsieur Fabien ROBERT	Monsieur Axel SIBERT
GENDRE	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe THIRION	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur François REBSAMEN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Danielle JUBAN		Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur David HAEGY	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE**Association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) – Médiation Sociale - Subvention 2026 - Avenant n°1 à la CPOM 2024/2026**

La ville de Dijon, en partenariat avec Dijon métropole, propose une offre de service en matière de médiation sociale prioritairement sur les territoires de la politique de la ville mais aussi sur les secteurs en tension qui le nécessiteraient.

La médiation sociale prend plusieurs formes en s'adaptant aux enjeux situationnels rencontrés sur les quartiers. Ainsi, elle intervient dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits de voisinage et développe des actions liées à la veille sociale.

Le pilotage et l'animation du dispositif ont été confiés à l'association Médiation Prévention Dijon métropole (MPDM). Cette forme innovante d'intervention et de régulation sociale est déployée dans le respect de la charte de référence de la médiation sociale visée par le comité interministériel des villes en date du 1er octobre 2001.

Pour répondre à ses objectifs, la médiation sociale déploie une présence humaine bienveillante et active capable de retisser les liens entre les habitants, les institutions et les territoires. Par sa posture de neutralité, d'écoute et de proximité, le médiateur social agit comme un facilitateur du vivre-ensemble.

Le médiateur social intervient au plus près des réalités du quotidien dans l'espace public, les transports en commun, l'habitat social ou les équipements collectifs pour restaurer la confiance, redonner de la lisibilité au droit commun et renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté.

Sur les quartiers des Grésilles et de la Fontaine-d'Ouche, le travail mené par les binômes répond aux enjeux individuels et collectifs sur l'ensemble des registres d'intervention de la médiation sociale. Les médiateurs sont bien identifiés par les habitants et intégrés à la vie des quartiers.

En 2025, à ce jour, 742 gestions de conflits ont été prise en charge par le service (prise de contact, médiation navette, table ronde éventuelle et suivi des situations pour s'assurer que les engagements soient pris et tenus) et ce, en transparence ou en partenariat avec les bailleurs sociaux.

85% des saisines relèvent du travail « d'aller-vers » et d'exploration des médiateurs sociaux. L'exploration territoriale et locative permet au service de médiation sociale d'être pro-actif et d'approcher un taux de résolution des conflits de 90%.

Dans le cadre de la veille sociale, les médiateurs réalisent des visites de présentation du service sur le parc locatif social afin de repérer les personnes isolées et fragilisées. Ce travail de repérage est également réalisé au sein des coordinations sociales pilotées par les Points d'Accès aux Droits du CCAS.

Une fois le lien créé avec l'habitant, le médiateur tisse un lien de confiance et le met en mouvement vers les partenaires associatifs et institutionnels compétents pour répondre à ses besoins.

En 2025, 349 interventions sociales ont permis de rompre l'isolement et la distanciation institutionnelle. 72 orientations vers les partenaires ont été formalisées pour accompagner la prise en charge sociale des habitants.

Afin d'améliorer encore ses réponses, le service de médiation sociale s'est doté d'un utilitaire de « médiation nomade » qui propose aux habitants un espace de socialisation autour d'un café ou d'un thé. Des partenaires associatifs et institutionnels (Infodroits, Territoire Zéro Non Recours, CREATIV, Points d'Accès aux Droits, structures de quartier...) y organisent des permanences éphémères. Sur Dijon, 146 points d'accueils partenariaux ont été proposés et environ 1000 personnes s'y sont rendues.

La médiation sociale est aujourd'hui la pierre angulaire des actions collectives organisées dans les quartiers comme par exemple :

- Des actions hors les murs avec le Tempo sur le quartier des Maraîchers.
- Participation à la journée de l'action sociale au Palais des Congrès, le 12 décembre 2024.
- Accueils sociaux inclusifs de proximité avec Infodroits sur les Grésilles et Fontaine- d'Ouche.
- Le « territoire apprenant » pour favoriser l'interconnaissance institutionnelle.
- La « caravane des droits » qui se démocratise sur tous les territoires.
- Le « nettoyage de printemps » sur le quartier Junot avec la Maison Maladière.
- Le "nettoyage d'automne" sur le quartier des Bourroches avec la Maison d'Éducation Populaire, DIEZE et le CCAS.
- Projet de cohésion sociale avec ICF Habitat sur le patrimoine Martyrs de la Résistance.
- La fête des voisins sur le secteur Champollion avec Zutique.
- La désinsectisation de logements avec la prise en charge des habitants sur la Fontaine- d'Ouche .

Enfin, une présence stratégique sur le réseau DIVIA permet d'éviter les situations conflictuelles et de participer au maintien de l'offre de transport sur les quartiers.

La ville de Dijon a défini ses relations avec l'Association par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens 2024/2026 (DM2023_12_027_A_20231221) jointe à la présente délibération. Dijon métropole en est également signataire.

Le Conseil d'Administration de l'association, dont les représentants de Dijon métropole et de la ville de Dijon sont membres, a voté pour 2026 une augmentation de 4% du budget du service de médiation sociale.

Cette disposition entraîne la modification de la convention citée ci-dessus par l'avenant n°1, joint à la présente délibération. Celui-ci porte le soutien financier de la ville de Dijon à 125 840 €, celui de Dijon métropole à 228 800 €.

La convention pluriannuelle prévoit également une adhésion à l'association par la ville de Dijon pour un montant de 800 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention conclue entre la ville de Dijon, Dijon métropole et l'association MPDM pour 2026 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer l'avenant N°1 joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à verser la subvention annuelle 125 840 € à l'association MPDM au titre de l'année 2026 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à verser la somme de 800€ à l'association MPDM, au titre de l'adhésion de la ville de Dijon à l'association ;
- **de prélever** ces sommes sur le budget 2026 de la ville de Dijon ;

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 7
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	